



Conseil Municipal de Toulouse du 26 septembre 2025 : Pourquoi j'ai dû interrompre le conseil

Une violation démocratique aux multiples dimensions

L'interruption du Conseil municipal de Toulouse du 26 septembre 2025 pendant une vingtaine de minutes révèle une triple problématique majeure qui dépasse largement l'anecdote politique locale.

Une violation fondamentale du droit d'expression démocratique

Jean-Luc Moudenc limite abusivement les temps de parole de l'opposition municipale à 2 minutes 30 alors que la jurisprudence établit un minimum de 6 minutes par délibération. Il organise le minimum légal de conseils municipaux (4 par an), imposant un rythme infernal pour faire passer le maximum de délibérations en un minimum de temps. Ce conseil fonctionne, non comme un lieu de débat démocratique, mais comme une simple chambre d'enregistrement, sans respect du droit à débat.

Une discrimination validiste institutionnalisée

Depuis plus de 5 ans, le maire me refuse systématiquement les aménagements raisonnables nécessaires à ma participation, m'obligeant à consacrer 80% de mes indemnités d'élue au financement des moyens de compensation de mes handicaps. Cette inégalité de traitement flagrante avec les élus valides me prive même d'un tiers temps pour m'exprimer, pourtant accordé dans les milieux étudiant et professionnel. Au-delà de mon exemple, mon objectif est de parler de la condition des élus handicapés.

Un parallèle historique saisissant

Comme les suffragettes qui réclamaient le droit de vote étaient jadis qualifiées d'hystériques, moi, femme handicapée qui revendique mes droits politiques, je me retrouve traitée de la même manière. Ce mécanisme d'oppression suit le même schéma : disqualifier par la pathologisation celles qui dérangent l'ordre établi.

L'incident du 26 septembre : violences validistes et sexistes

Le 26 septembre, je revenais au conseil après 6 mois d'arrêt maladie pour burn-out autistique. Après une pause technique de 20 minutes, j'ai découvert que trois délibérations sur lesquelles je comptais intervenir étaient déjà passées. Jean-Luc Moudenc ayant encore refusé de me laisser m'exprimer, j'ai décidé de m'approcher de la tribune.

Le maire a demandé aux huissiers de me faire sortir et devant mon refus de céder, a suspendu la séance. J'ai déclaré : "Le conseil ne se poursuivra que quand j'aurai la parole." Ma détermination à faire respecter le droit, renforcée par mon autisme, m'empêchait de reculer face à cette injustice. Finalement, grâce à ma persévérance, j'ai obtenu de pouvoir faire mes quatre interventions.

Une question politique, pas médicale

"Ce ne sont pas mes incapacités qui m'empêchent de participer. Ce sont les barrières que la société dresse vis-à-vis de ma participation." Il est contradictoire de vanter le droit à la différence tout en demandant à la personne autiste de se normaliser, sans les moyens de compensation nécessaire, ou se taire.

Un combat pour l'égalité

Ma prise de position n'était pas un "coup de sang" comme l'a écrit un journaliste sans m'interroger. C'était l'aboutissement de cinq années d'épuisement et de discrimination liée à l'absence de moyens. La véritable violence est dans le système qui contraint à de telles extrémités pour faire respecter l'égalité des droits. Je ne laisserai plus passer ces pressions politiques établies, normalisées, qui viennent dégrader la santé mentale et physique de tous, mais encore plus des personnes autistes. Si j'étais salariée, ce que j'ai subi aurait conduit mon employeur à une condamnation devant les prud'hommes.

Grâce à cette action, le maire a compris que je mettrai tout en œuvre pour que le droit soit enfin respecté pour moi et pour les autres. La violence politique doit cesser d'abimer les corps et les esprits impunément. C'est un premier pas vers l'égalité réelle.

Odile Maurin, Conseillère municipale et métropolitaine de Toulouse (opposition) – PEPS 31 - le 29 septembre 2025